

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 19 novembre 2020

DCM N° 20-11-19-13

**Objet : Convention pluriannuelle de coopération avec GRDF en vue de la performance énergétique des chaufferies de la Ville de Metz.**

**Rapporteur: M. VICK**

Dans le cadre de son Agenda 21 et de son plan d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, Ambition Climat 2030, la Ville de Metz souhaite mener un programme de réduction des consommations d'énergie sur son patrimoine avec l'objectif de réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre. Elle souhaite également développer les modes de production d'énergie moins émetteurs de gaz à effet de serre et éduquer les jeunes générations sur les enjeux climat-énergie.

GRDF souhaite accompagner la Ville de Metz dans ses projets et plus particulièrement dans sa volonté de maîtriser sa demande en énergie avec :

- L'accompagnement à la réalisation d'études de préconisations de solutions énergétiques gaz naturel associées aux énergies renouvelables,
- L'accompagnement technique et financier pour le remplacement de chaudières vétustes au gaz par des chaudières gaz à condensation et la conversion de chaudières fioul vers le gaz.

A cet effet, une convention pluriannuelle 2020-2021 entre GRDF et la Ville de Metz a été établie. GRDF s'engage ainsi à financer une partie des travaux engagés par la Ville de Metz à hauteur de 35 000€/an.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du 31 mai 2018 relative à l'adoption de l'Agenda 21 3<sup>ème</sup> génération,

VU la délibération du 25 avril 2019 relative à l'adoption d'Ambition Climat 2030,

VU le projet de convention pluriannuelle de coopération avec GRDF pour améliorer la performance énergétique des chaufferies joint aux présentes,

**CONSIDERANT** l'intérêt partagé avec GRDF de mener des actions d'efficacité énergétique sur son patrimoine,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** les termes de la convention de coopération avec GRDF pour améliorer la performance énergétique des chaufferies jointe en annexe.
- **ACCEPTE** la participation financière de 35 000€/an de GRDF sur 2020 et 2021, telle que prévue dans le projet de convention susvisé.
- **ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de coopération, les avenants et tous les documents ou pièces connexes relatives à cette convention de coopération.

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire  
Commissions : Commission Développement Durable  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 52 Absents : 3 Dont excusés : 3

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**